

Condition féminine Canada

2005–2006

Rapport ministériel sur le rendement

*L'honorable Beverley J. Oda, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien
et de la Condition féminine*

Table des matières

Section I – Survol	I
Message de la ministre	1
Déclaration de la direction.....	2
Renseignements sommaires : Raison d’être de CFC	3
Ressources financières et humaines	3
Rendement global de l’organisme	4
Tendances socioéconomiques en matière d’égalité entre les sexes	6
Priorité de programme : Mise en oeuvre d’une approche pour favoriser l’égalité entre les sexes	7
Priorité de l’organisme : Mise en œuvre de la gestion moderne	8
Section II – Analyse du rendement selon le résultat stratégique	9
Analyse par activité de programme.....	9
Activité de programme : 1.0 Promouvoir des politiques gouvernementales équitables.....	10
Sous-activité : 1.1 Effectuer de l’ACS.....	11
Sous-activité : 1.2 Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès	12
Activité de programme : 2.0 Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l’égalité entre les sexes	14
Sous-activité : 2.1 Recueillir, produire et diffuser de l’information sur l’égalité entre les sexes.....	15
Sous-activité : 2.2 Financer la recherche et des initiatives communautaires	17
Section III – Renseignements supplémentaires	21
Aperçu du rendement financier	21
Déclaration de responsabilité de la direction	27
État des résultats	28
État de la situation financière	29
État de l’avoir	29
État des flux de trésorerie.....	30
Notes complémentaires aux états financiers	30
Section IV – Autres sujets d’intérêt	39

Tableaux inclus dans le rapport

Tableau 1 : Comparaison entre les prévisions des dépenses et les dépenses réelles (y compris les équivalents temps plein)	22
Tableau 2 : Utilisation des ressources, par activité de programme (en million de dollars)	23
Tableau 3 : Postes législatifs et votés	24
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux	24
Tableau 5 : Programme de paiements de transfert (PPT)	25
Tableau 6 : États financiers des établissements publics et des agents du Parlement (non vérifié)	27
Tableau 7 : Réponse aux comités parlementaires et évaluations pour l’exercice 2005–2006	36
Tableau 8 : Politiques sur les voyages	37

Section I – Survol

Message de la ministre



Ministre du Patrimoine canadien et
de la Condition féminine



Ottawa, Canada K1A 0M5

Minister of Canadian Heritage and
Status of Women

À titre de ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, je présente au Parlement et à la population canadienne le *Rapport sur le rendement* de Condition féminine Canada pour l'exercice 2005–2006. Ce rapport brosse un portrait détaillé des activités de l'organisme.

En 2005–2006, Condition féminine Canada a poursuivi ses efforts en vue de soutenir les politiques gouvernementales équitables, d'approfondir les connaissances sur l'égalité entre les sexes et d'accroître la capacité des organisations à agir à cet égard. L'organisme a entrepris une série de consultations. Il a aussi examiné des recommandations du Comité permanent de la condition féminine et d'un examen de son cadre de gouvernance.

En tant que membre du portefeuille du Patrimoine canadien, Condition féminine Canada a contribué à la vie culturelle, sociale et

économique de la société canadienne. Il le fait en jetant des ponts entre les communautés, en créant des partenariats avec des parties intéressées de partout au pays et en contribuant à remplir l'engagement du gouvernement du Canada de bâtir une société qui fait place à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes dans un esprit de respect.

Le *Rapport sur le rendement* de 2005–2006 présente les réussites de Condition féminine Canada. Il met aussi en valeur le rôle qu'a joué Condition féminine Canada et les autres organismes et agences du portefeuille de Patrimoine canadien en vue de promouvoir notre culture et notre patrimoine et de permettre à tous les Canadiens de prendre part à la vie de notre société.

Beverley J. Oda

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parle- ment, le Rapport ministériel sur le rende- ment de 2005–2006 de Condition féminine Canada.

Ce document a été préparé en fonction des principes de présentation contenus dans le *Guide pour la préparation des Rapports ministériels sur le rendement de 2005–2006* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

- Il est conforme aux exigences particulières en matière de rapports;

- il est établi à l'aide d'une architecture d'activités des programmes approuvée;
- il présente des renseignements unifor- mes, complets, équilibrés et précis;
- il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les res- sources et les autorités allouées;
- il rend compte des finances en fonction des données approuvées du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.



Florence levers, Coordonnatrice

Renseignements sommaires : Raison d'être de CFC

Les femmes constituent une force économique et sociale majeure au pays. Certes, la situation d'un grand nombre de femmes et de filles s'est améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire. Les assises juridiques sont bien en place, mais les femmes continuent de subir un bon nombre d'inégalités. La pleine égalité passe par des efforts dans l'ensemble du gouvernement fédéral, avec l'appui des autres ordres de gouvernement, du secteur privé et des organismes non gouvernementaux.

Il y a près de trente ans, Condition féminine Canada (CFC) a été créé et chargé du vaste mandat de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ». Le mandat de CFC est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et son engagement réitéré de mettre en oeuvre le *Programme d'action de Beijing* (Organisation des Nations Unies, 1995 et 2005).

Depuis 2004–2005, le rendement de Condition féminine Canada a été structuré par son architecture des activités des programmes (AAP). Les activités et les résultats sont présentés par rapport à trois activités importantes du programme qui soutiennent un objectif stratégique à long terme : l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada.

Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, comme il s'y est engagé, une

société englobant et respectant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC s'efforce de promouvoir des politiques gouvernementales équitables, ainsi que d'améliorer les capacités organisationnelles et les connaissances en matière d'égalité entre les sexes. CFC fait la promotion de l'égalité et de la pleine participation des filles et des femmes dans toutes les sphères de la vie au Canada, en jouant les rôles suivants :

- *Courtier du savoir sur l'égalité entre les sexes* – CFC facilite l'interaction et l'échange d'information entre les partenaires, et joue un rôle clé en étant à l'affût des occasions d'intervenir efficacement et en temps opportun dans le processus d'élaboration des politiques fédérales.
- *Centre d'expertise* sur les sujets touchant l'égalité entre les sexes, CFC assure, de façon proactive, la promotion des pratiques exemplaires, partage ses connaissances et ses cadres de travail avec les intervenantes et les intervenants et les partenaires, et fournit de l'aide pour renforcer les capacités d'analyse comparative entre les sexes (ACS). Par ces activités, CFC vient en aide à ceux qui ont à coeur la promotion de l'égalité entre les sexes dans leurs politiques et leurs programmes.
- *Catalyseur dans l'établissement de réseaux* entre les personnes et les collectivités qui oeuvrent à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ressources financières et humaines

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
23.2	24.8	24.4

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévu	Réel	Écart
131	125	6

Rendement global de l'organisme

CFC a continué, en 2005–2006, de collaborer avec les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, les autres ordres de gouvernement, la société civile et ses partenaires internationaux à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies favorisant l'égalité entre les sexes. Sur le plan interne, la priorité de CFC est de poursuivre la mise en oeuvre de l'initiative de gestion moderne du gouvernement fédéral, dont l'objectif est l'amélioration de la gouvernance de CFC. En 2005–2006,

- le Comité permanent de la condition féminine a fait paraître cinq rapports;
- le gouvernement a préparé des réponses aux rapports du Comité permanent, CFC a participé activement à trois réponses;
- CFC a mené, à travers tout le pays et en ligne*, des consultations auprès d'environ 3000 personnes dans le but d'examiner des orientations pour la promotion de l'égalité entre les sexes et le financement du Programme de promotion de la femme (PPF);
- le Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes, nommé par le gouvernement, a présenté ses recommandations;
- l'évaluation du Programme de promotion de la femme a débouché sur des recommandations d'améliorations;
- l'examen de la gouvernance interne a été mis en marche.

Les priorités essentielles et les objectifs se rejoignent dans une nouvelle approche : une responsabilisation accrue en matière d'égalité entre les sexes et d'analyse comparative entre les sexes au sein du gouverne-

ment canadien, et des actions plus marquées sur des enjeux clés comme la stabilité économique des femmes et la situation des femmes autochtones.

Dans l'ensemble, on peut affirmer qu'en 2005–2006, CFC a rempli son mandat et réalisé la majorité des activités prévues, tout en travaillant avec diligence à ses deux priorités et en gérant le Programme de promotion de la femme et le Fonds de recherche en matière de politiques. Les résultats obtenus par CFC sont liés directement au *Rendement du Canada* dans les secteurs économique et social. Toutefois, étant donné que le rapport du gouvernement du Canada contient très peu de données fondées sur les sexes, il est difficile de bien cerner les progrès accomplis par les femmes dans tout ce qu'a fait le gouvernement. Puisque l'analyse comparative entre les sexes devient partie intégrante de l'élaboration des programmes et des politiques, on peut raisonnablement s'attendre à des rapports faisant état de résultats concrets en matière d'égalité entre les sexes.

Comme on peut le lire dans l'évaluation effectuée par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) de CFC, l'organisme a accompli un travail considérable dans l'élaboration de son cadre de mesure du rendement. Au cours de l'année écoulée, toutes les Directions ont pu définir, mesurer et analyser les indicateurs de rendement et leurs cibles. Le présent rapport sur le rendement repose sur des données détaillées concernant les ressources financières pour chaque activité.

* Le design de la consultation en ligne de CFC ne répond pas aux normes statistiques de sondage d'opinion publique. Néanmoins, CFC estime que cette consultation en ligne fournit des données valides pouvant servir à définir les politiques gouvernementales en matière d'égalité entre les sexes.

Priorités de l'organisme par résultat stratégique (en millions de dollars)

Objectif stratégique :

Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada

Conformité aux objectifs du gouvernement du Canada :

Promouvoir des politiques gouvernementales équitables est conforme aux objectifs d'une société diversifiée qui fait la promotion de la dualité linguistique et de l'inclusion sociale.

Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes est conforme aux politiques d'emploi et de sécurité du revenu du Canada.

Priorité de programme	Activité de programme	Rendement	2005–2006	
			Dépenses prévues ^a	Dépenses réelles ^b
Mise en oeuvre d'une approche pour favoriser l'égalité entre les sexes ^a	1. Promouvoir des politiques gouvernementales équitables. Résultat attendu : Initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités pour les femmes.	Atteint	1.0	1.1
	2. Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes. Résultat attendu : Les ministères, les ONG et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et les capacités relatives à l'égalité entre les sexes.	Atteint	4.0	3.6
Priorité de l'organisme :				
Mise en oeuvre de la gestion moderne et de la gouvernance	Toutes les activités	Atteint	0.4	0.5

^a Total des dépenses prévues, cinq millions de dollars; cette priorité est présentée par deux activités de programme, selon les estimations budgétaires présentées dans le RPP de 2006–2007.

^b Les dépenses réelles sont des estimations et peuvent s'appliquer à plus d'une activité de programme. Les frais généraux ne sont pas tous nécessairement pris en compte.

Tendances socioéconomiques en matière d'égalité entre les sexes

Depuis une trentaine d'années, la situation des femmes et des hommes a changé considérablement dans bien des domaines : l'activité des femmes sur le marché du travail et leur niveau de scolarité se sont accrues considérablement; le taux de pauvreté chez les personnes âgées, tant chez les femmes que chez les hommes, a connu une diminution importante.¹ Au cours des dernières années, les femmes ont également vu leur nombre croître au sein des professions libérales : à l'heure actuelle, plus de la moitié des personnes qui travaillent en médecine, dans les professions reliées à la santé, ainsi que dans le milieu des affaires et des finances, sont des femmes.²

Toutefois, même si la situation d'un grand nombre de femmes s'est améliorée, il existe encore bien des domaines où d'énormes lacunes persistent. En 2005, au Parlement du Canada, seulement un député sur cinq était une femme. Cette constatation se vérifie également, en général, dans les parlements des provinces et des territoires. L'écart s'est élargi entre le revenu d'emploi d'une diplômée et d'un diplômé universitaires qui travaillent à temps plein. Malgré des progrès sur le plan de la formation scolaire, les femmes diplômées n'ont pas nécessairement les mêmes avantages que les hommes sur le marché du travail. Une femme qui travaille à temps plein ne gagne encore que 71 p. 100 de ce que gagne un homme.²

D'autres constats importants sont encore possibles : les femmes et les filles sont encore l'objet de violence en raison de leur sexe. Les filles sont quatre fois sur cinq les victimes d'une agression sexuelle sur des mineurs; et dans l'ensemble, les femmes sont six fois plus nombreuses que les hommes parmi les victimes d'une agression sexuelle.³

Les femmes sont également plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes. Bien que l'incidence du faible revenu ait diminué considérablement chez les femmes âgées qui vivent seules, elles sont encore plus nombreuses que les hommes à avoir un revenu sous le seuil de faible revenu. Il existe des groupes de femmes plus à risque que d'autres pour ce qui est de la pauvreté. Ainsi, le pourcentage de femmes autochtones vivant dans la pauvreté (38 p. 100) est plus de deux fois plus élevé que celui des femmes qui ne sont pas d'origine autochtone et qui vivent dans la pauvreté. De plus, 35 p. 100 des femmes chefs de famille monoparentale, 27 p. 100 des immigrantes et 26 p. 100 des femmes handicapées vivent avec un faible revenu. En outre, les femmes autochtones et les femmes chefs de famille monoparentale se heurtent à des obstacles très difficiles lorsqu'elles veulent concilier la nécessité de gagner leur vie et celle de prendre soin de leurs enfants.

La conciliation du travail rémunéré et du travail non rémunéré est un défi de taille pour les femmes qui souhaitent accéder à l'égalité économique. D'une part, la répartition actuelle du travail non rémunéré, les obligations de plus en plus exigeantes en matière de soin des aînés et des enfants, et, d'autre part, la nécessité de plus en plus forte d'avoir un revenu, portent à croire qu'il y a encore bien du travail à faire à ce chapitre. Bien que les hommes et les femmes, en ce qui concerne le partage du travail rémunéré et non rémunéré, s'approchent progressivement d'un équilibre souhaitable, la part de travail non rémunéré qui revient à la femme est encore une fois et demie celle de l'homme.

La promotion de l'égalité entre les sexes continuera d'exiger une analyse de la situation des femmes et des hommes en tenant compte de facteurs nombreux et divers. De plus, l'égalité entre les sexes n'est pas un objectif que l'on atteigne une fois pour toutes. Il s'agit d'une préoccupation constante dans un monde en évolution, qui doit évoluer elle aussi et qui fera apparaître de nouveaux défis et de nouveaux enjeux.

1 *Évaluation de la situation sur le plan de l'égalité entre les sexes Tendances de la situation des femmes et des hommes au Canada*, Condition féminine Canada, (2005), www.cfc-swc.gc.ca/resources/consultations/ges09-2005/assessing_f.html.

2 *L'égalité pour les femmes : au-delà de l'illusion*. Le groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes (Rapport final, 2006), www.swc-cfc.gc.ca/resources/panel/report/index_f.html.

3 *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* (5^e éd.). Statistique Canada, 2005. www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-XPF.

Priorité de programme : Mise en oeuvre d'une approche pour favoriser l'égalité entre les sexes

L'atteinte de l'égalité entre les sexes est un défi de taille : bien des Canadiennes et des Canadiens croient que la tâche est accomplie, que l'égalité pour tous fait partie de notre quotidien, que ni les femmes ni les hommes ne font plus l'expérience d'une discrimination fondée sur le sexe. Certes, nombreuses sont les femmes qui ont réussi, mais on ne peut pas dire que les femmes ont atteint l'égalité partout. Le monde en évolution et des données démographiques mouvantes exercent des pressions sur les gouvernements pour qu'ils préparent l'avenir et concentrent leurs efforts afin de s'attaquer véritablement aux inégalités encore vives, et endossent la responsabilité des résultats concrets obtenus.

Le Canada ne fait pas exception à cette situation. En 2005–2006, le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) du gouvernement fédéral est arrivé à son terme. Il avait suscité le dialogue et un examen dans le contexte des politiques gouvernementales portant sur les orientations en matière de promotion de l'égalité entre les sexes.

Le Comité parlementaire permanent de la condition féminine a publié cinq rapports qui portent sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS), le financement des groupes de femmes et des organisations faisant la promotion de l'égalité, l'équité salariale et les prestations parentales pour les travailleuses autonomes (cmte.parl.gc.ca/cmte/committee/home.aspx?committeeid=8997&lang=2&parlsession=381&selectedelementid=e17). En réponse au Comité permanent sur l'analyse comparative entre les sexes, le gouvernement a créé un Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes. Ce groupe avait pour mission d'étudier les mécanismes de responsabilisation en matière d'ACS et de faire des propositions dans le but de renforcer l'égalité entre les sexes au Canada. Les recommandations du groupe d'expertes ont été déposées à la Chambre des communes en novembre 2005. Le rapport final du groupe d'expertes a été publié en juillet 2006 (www.cfc-swc.gc.ca/resources/panel/report/index_f.html).

De septembre à novembre 2005, CFC a mené des consultations nationales, régionales et en ligne* sur l'égalité entre les sexes et le Programme de promotion de la femme. On n'avait pas vu de consultations de cette ampleur depuis vingt ans; c'était également la première fois qu'était menée au Canada une consultation en ligne sur l'égalité entre les sexes. Ces consultations ont recueilli un appui solide en faveur d'une responsabilisation accrue, de mécanismes gouvernementaux renforcés, d'une application plus sérieuse de l'ACS aux politiques et programmes gouvernementaux ainsi que de mesures visant à favoriser le respect des obligations du Canada à titre de signataire de traités sur les droits de la personne. Les consultations ont également recueilli des appuis en faveur d'indicateurs de l'égalité entre les sexes pouvant servir à mesurer les progrès accomplis, et d'une amélioration du soutien aux groupes de femmes et aux organisations oeuvrant pour la défense de l'égalité entre les sexes.

La plupart des personnes consultées se sont entendues pour dire que l'accent, au chapitre des politiques et des programmes, devrait être mis sur les lacunes les plus sérieuses observées, à savoir, prévenir et réduire les taux élevés d'instabilité économique chez les femmes et améliorer la situation des femmes autochtones. Les participantes et les participants ont demandé le respect, en toutes choses, de la diversité et de l'interdépendance des différentes facettes de la vie des femmes, comme l'origine ethnique et la violence.⁴ Enfin, un thème est revenu fréquemment au cours de ces consultations : les participantes souhaitent que la consultation devienne un processus continu.

* Le design de la consultation en ligne de CFC ne répond pas aux normes statistiques de sondage d'opinion publique. Néanmoins, CFC estime que cette consultation en ligne fournit des données valides pouvant servir à définir les politiques gouvernementales en matière d'égalité entre les sexes.

4 On peut consulter le rapport rédigé à la suite des consultations en ligne en se rendant au site Web de CFC (www.cfc-swc.gc.ca/resources/consultations/ges09-2005/finalreport_index_f.html).

Priorité de l'organisme : Mise en œuvre de la gestion moderne

Le Programme de gestion moderne (PGM) est un engagement de taille pour tout organisme fédéral. En 2005–2006, CFC a passé en revue sa mission, sa vision et sa place au sein du vaste appareil gouvernemental du Canada. Des discussions ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires à l'échelle de l'administration fédérale. Les résultats de cet examen ont amené la haute direction à adopter des changements qui auront des incidences sur la gouvernance interne de CFC, son orientation stratégique, sa nouvelle architecture d'activités des programmes et ses fonctions. Les changements proposés à la gouvernance de l'organisme devraient améliorer l'intégration, la cohérence et la synergie de ses responsabilités.

À la fin de sa première évaluation des dix facteurs du Cadre de responsabilisation de gestion à CFC, le Secrétariat du Conseil du Trésor a conclu que les valeurs, l'éthique et la gouvernance nécessitaient une attention immédiate : le comité de gestion de CFC a fait de ces conclusions ses priorités pour 2006-2007.

Un autre élément important du Programme de gestion moderne a été la mise en place d'un comité de vérification et d'évaluation dont la tâche est de superviser la mesure du rendement ainsi que les fonctions de vérification et d'évaluation. Les conditions rattachées au Programme de promotion de la femme contenaient l'obligation de faire l'objet d'une évaluation sommative avant de présenter une demande de renouvellement. Le comité de vérification et d'évaluation a approuvé cette année les rapports d'évaluation du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes et du Programme de promotion de la femme.

Compte tenu des défis que représentent l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (2000–2005), on a procédé à une évaluation des quatre composantes de ce programme (accélérer la mise en place de l'analyse comparative entre les sexes; faire participer les Canadiennes aux processus d'élaboration des politiques; respecter les

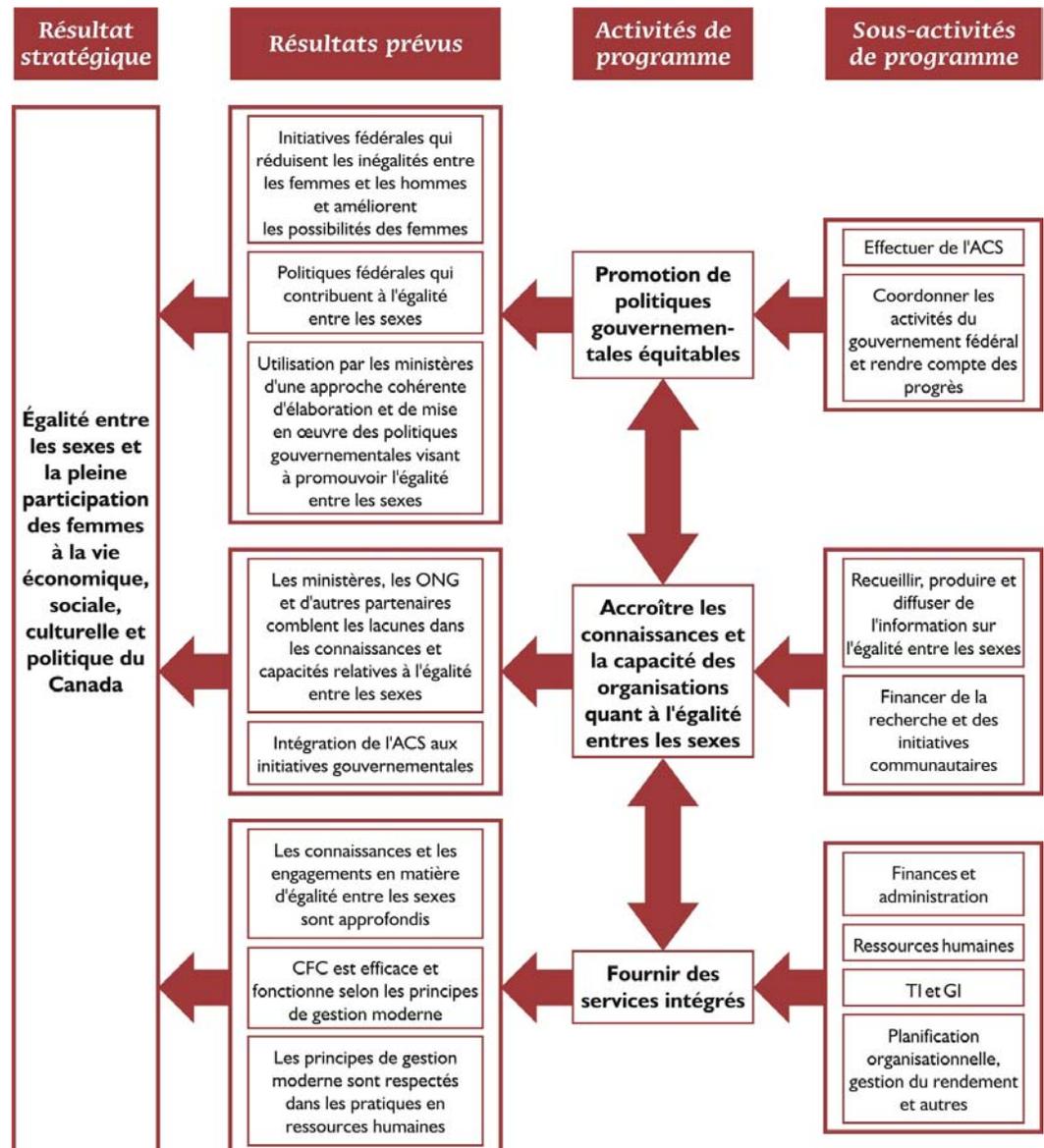
ententes internationales prises par le Canada; accroître les capacités du secteur bénévole) dont CFC a le contrôle. Les recommandations issues de l'évaluation ont souligné les besoins suivants :

- une aide financière accrue pour les ressources humaines;
- un cadre législatif ou réglementaire qui oblige l'ensemble du gouvernement à rendre compte de ses progrès en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et qui peut donner lieu à la nécessité de prendre des mesures correctives;
- un appui plus solide et plus clairement exprimé provenant de la classe politique et de la fonction publique;
- un cadre conceptuel détaillé et entièrement documenté;
- des consultations et une collaboration plus fréquentes, plus efficaces et plus régulières avec des groupes qui oeuvrent en faveur de l'égalité pour les femmes au Canada.

Les résultats de cette évaluation ont servi à définir les prochaines étapes sur le chemin de l'égalité entre les sexes.

CFC a fait des progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action donnant suite au sondage effectué auprès des fonctionnaires (2002) : CFC a clairement défini les étapes que l'organisme entend suivre pour relever les enjeux prioritaires soulignés par le sondage. Par exemple, l'organisme a fait des progrès dans l'établissement d'un milieu d'apprentissage dans le but d'appuyer le développement professionnel : un plus grand nombre d'employées et d'employés ont élaboré et mis en œuvre des plans d'apprentissage et, pour perfectionner leur maîtrise de leur langue seconde, se sont inscrits à des cours de langue seconde qui se donnent sur les lieux de travail. La nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* oblige tous les ministères et organismes à mettre en œuvre les nouvelles politiques et directives : CFC a pu respecter les échéances et relever les défis.

Section II – Analyse du rendement selon le résultat stratégique



Analyse par activité de programme

Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, comme il s'y est engagé, une société englobant et respectant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC fait la promotion de l'égalité entre les sexes ainsi que de l'inclusion et de la participation, dans toutes les sphères de la vie au Canada, des femmes et des filles dans toute leur diversité. Cet objectif stratégique découle du mandat de CFC de coordonner les politiques rela-

tives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent, de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que de l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et au *Programme d'action de Beijing*.

Compte tenu de sa petite taille et de son vaste mandat, CFC ne pourra atteindre ses

objectifs d'égalité entre les sexes qu'avec de solides partenariats. La collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les groupes de femmes, les organismes de bénévoles et avec la société civile est indispensable à l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Les efforts en ce sens sont axés sur

deux grandes activités de programme, soit la promotion de politiques gouvernementales équitables et l'accroissement des connaissances et de la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes. Ces activités contribuent à illustrer la participation de CFC à l'atteinte de cet objectif à long terme.

Activité de programme : 1.0 Promouvoir des politiques gouvernementales équitables

Ressources financières (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
7.9	4.4	4.0

Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Autorisations totales	Réelles	Écart
43	32	11

* Les ressources indiquées ci-après sont des estimations et peuvent recouper plusieurs activités de programme; elles pourraient éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2007–2008.

La promotion de politiques gouvernementales équitables est axée sur des efforts dans l'ensemble du gouvernement et avec d'autres ordres de gouvernement. Elle a pour objectif de mener à l'élaboration de politiques, de lois, de recherches, de programmes et de services tenant compte de l'expérience et de la réalité des femmes dans toute leur diversité. Cette activité est la responsabilité première de la Direction des politiques et des relations extérieures, qui a dépensé 1,4 million de dollars et occupé 14 équivalents temps plein à la réalisation de son programme.

Résultat prévu : Initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités des femmes.

Indicateur de rendement : le nombre d'initiatives fédérales qui contribuent de façon notable à l'égalité entre les sexes.

Résultats : La majeure partie de 2005–2006 a été consacrée à la consultation de près de 3000 personnes sur les orientations susceptibles de faire avancer l'égalité entre les sexes. Les répondantes et les répondants

en ligne* nous ont fait connaître les points de vue de femmes et d'hommes dont la situation sociale, la formation scolaire et le revenu étaient des plus variés; la majorité d'entre eux ont affirmé être des Canadiennes et des Canadiens intéressés par ces questions, tandis que d'autres ont dit appartenir à des organisations non gouvernementales. Les participantes et les participants à la consultation en personne, à l'échelle nationale et dans les six régions retenues, ont fait état de leurs points de vue personnels et de ceux d'organisations dont le travail porte essentiellement sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes; ces participantes et participants étaient des jeunes femmes, des jeunes hommes et des personnes oeuvrant depuis longtemps dans ce domaine.

Les résultats de ces consultations témoignent d'un niveau élevé de convergence

* Le design de la consultation en ligne de CFC ne répond pas aux normes statistiques de sondage d'opinion publique. Néanmoins, CFC estime que cette consultation en ligne fournit des données valides pouvant servir à définir les politiques gouvernementales en matière d'égalité entre les sexes.

quant aux orientations les plus importantes. Un appui solide s'est manifesté quant à la priorité à accorder à l'égalité entre les sexes dans les politiques gouvernementales, particulièrement en ce qui concerne le fait que les femmes sont en train de devenir « invisibles » : il s'agit là d'une conception erronée selon laquelle la lutte pour l'égalité est terminée. Un autre appui non équivoque a été exprimé en faveur d'une plus grande responsabilisation au moyen de mécanismes gouvernementaux renforcés, d'une application élargie de l'ACS dans les politiques et les programmes, de mesures visant à favoriser le respect des engagements pris dans les traités en matière de droits de la personne, de la définition d'indicateurs de l'égalité entre les sexes permettant de mesurer les progrès accomplis, et enfin, d'un soutien plus marqué des groupes de femmes et des autres organisations oeuvrant pour l'égalité entre les sexes. En ce qui concerne les priorités des politiques et des programmes, la plupart ont convenu que l'accent devrait être mis là où l'on observe les lacunes les plus graves, à savoir, les femmes qui vivent dans la pauvreté et les femmes autochtones : il faut améliorer la situation générale de ces personnes et réduire leur pauvreté. Les participantes et les participants ont dit souhaiter que l'on respecte, en toutes choses, la diversité, que l'on lève les obstacles auxquels se heurtent de nombreuses femmes à cause de facteurs comme la monoparentalité, le racisme, l'orientation sexuelle et la violence envers les femmes, et que l'on reconnaisse les talents et le travail des femmes en leur

faisant une plus grande place dans le processus d'élaboration des politiques gouvernementales. Enfin, les participantes et les participants ainsi que les répondantes et les répondants ont dit souhaiter que la consultation devienne un processus continu.

Afin de promouvoir des politiques gouvernementales équitables en matière d'égalité entre les sexes, la mise en oeuvre de cette approche a été la seule initiative ciblée de 2005–2006. CFC a conclu une entente et a obtenu du soutien à ce chapitre, mais le travail de mise en oeuvre commencera en 2006–2007.

En centrant son action sur les éléments qui ont reçu l'appui des personnes consultées, CFC se met en position d'atteindre les résultats suivants dans la mise en oeuvre de la prochaine approche pour favoriser l'égalité entre les sexes :

- Accroître la force, la transparence et l'universalité de l'obligation du gouvernement d'avoir recours à des analyses comparatives entre les sexes plus rigoureuses.
- Multiplier les occasions pour les groupes de femmes et pour d'autres organisations bénévoles de participer au processus démocratique.

Ce faisant, CFC contribue à la prospérité économique du Canada et à son bien-être puisqu'il aide les ministères à combler les lacunes observées en matière d'égalité entre les sexes chez certains groupes de femmes, notamment chez les femmes autochtones.

Sous-activité : 1.1 Effectuer de l'ACS

Cette sous-activité vise à influencer sur l'élaboration des politiques gouvernementales au moyen de l'ACS, ainsi qu'à donner des conseils et à formuler des recommandations dans les domaines du ressort du gouvernement du Canada, en particulier en ce qui concerne la pauvreté, la sécurité économique et la situation des femmes autochtones.

Résultat prévu : Politiques fédérales qui contribuent à l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Pourcentage de recommandations stratégiques de CFC acceptées par les ministères.

Résultats : CFC a continué à influencer sur l'élaboration des politiques gouvernementales au moyen de l'ACS et de formuler des conseils et des recommandations dans les domaines de compétence fédérale. CFC a continué de soumettre à des examens et à des ACS les politiques, lois, initiatives et programmes actuels ou proposés du gouvernement. La plupart de ces activités visent des résultats à long terme que nous espérons voir se concrétiser.

En 2005–2006, le dossier Accès aux prestations n'est pas resté inactif. Grâce à une initiative financée par le Programme de promotion de la femme et en collaboration avec le Women's Network PEI, CFC a organisé un forum, auquel ont participé d'autres ministères, dans le but de faire état des recherches sur les répercussions, pour les personnes qui désirent obtenir un congé de maternité ou un congé parental, de l'actuel régime d'assurance-emploi quant à l'admissibilité des demandes, à la durée et au montant des prestations. Les ministres FPT responsables de la condition féminine ont invité le Women's Network PEI à leur fournir les résultats de ses recherches sur le congé de maternité et le congé parental.

Au chapitre de l'équité salariale, CFC a obtenu certains résultats en 2005–2006. Le gouvernement précédent s'était engagé, dans sa réponse au Comité permanent de la Condition féminine, à réunir les représentantes et les représentants de différents ministères pour qu'ils rédigent des propositions en vue d'une réforme des lois en matière d'équité salariale. CFC a été un membre

clé du comité interministériel qui s'est penché sur cette question et a présenté des propositions de réforme.

CFC a participé aux discussions portant sur les domaines cibles dans l'élaboration horizontale des politiques et programmes concernant les aînées. Des groupes de travail ont été formés et chargés des questions ayant fait l'unanimité. Les animatrices et animateurs de ces groupes ont accepté de « se servir du filtre de l'égalité entre les sexes » dans leur évaluation des répercussions des politiques ou des programmes sur les aînées.

CFC a joué un rôle de chef de file auprès de ses homologues des provinces et territoires, dans la mise à jour du document de 2002, *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique*, de Statistique Canada. Lors de leur réunion de 2005, les ministres FPT responsables de la condition féminine avaient convenu de mettre à jour toutes les données à ce sujet; le document doit paraître à l'automne 2006.

Sous-activité : 1.2 Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès

Cette activité prévoit que CFC continuera de travailler avec les ministères et les organismes fédéraux dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies fédérales pour l'égalité entre les sexes et à rendre compte, tant sur la scène nationale qu'internationale, des progrès accomplis au regard des engagements pris en la matière, comme la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et le *Programme d'action de Beijing*.

Résultat prévu : Utilisation par les ministères fédéraux d'une approche cohérente d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Le nombre de ministères qui mettent en oeuvre une stratégie fédérale visant à favoriser l'égalité entre les sexes.

Résultats : CFC a commencé à définir une nouvelle approche en matière d'égalité entre les sexes et a tenu une réunion interministé-

rielle en juin 2005 à ce sujet : les personnes présentes se sont entendues sur un cadre de travail. Au cours de l'automne, CFC a mené des consultations régionales, nationales et en ligne. Les répondantes et les répondants en ligne* nous ont fait connaître les points de vue de femmes et d'hommes dont la situation sociale, la formation scolaire et le revenu étaient des plus variés; la majorité d'entre eux ont affirmé être des Canadiennes et des Canadiens intéressés par ces questions, tandis que d'autres ont déclaré appartenir à des organisations non gouvernementales. Les participantes et les participants à la consultation en personne, à l'échelle nationale et

* Le design de la consultation en ligne de CFC ne répond pas aux normes statistiques de sondage d'opinion publique. Néanmoins, CFC estime que cette consultation en ligne fournit des données valides pouvant servir à définir les politiques gouvernementales en matière d'égalité entre les sexes.

dans les six régions retenues, ont fait état de leurs points de vue personnels et de ceux d'organisations dont le travail porte essentiellement sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes; ces participantes et participants étaient des jeunes femmes, des jeunes hommes et des personnes oeuvrant depuis des décennies dans ce domaine. Comme nous l'avons souligné précédemment, la plupart ont convenu que l'essentiel du travail devait porter sur les lacunes la plus graves, à savoir, la prévention et la réduction de la pauvreté chez les femmes, et l'amélioration de la situation globale des femmes autochtones.

CFC fera ce qui suit, en 2006–2007, dans le but de renforcer la responsabilisation et la durabilité des engagements en matière d'égalité entre les sexes :

- Entreprendre l'élaboration d'indicateurs et de repères sur l'égalité entre les sexes.
- Travailler de concert avec les organismes centraux à renforcer les mécanismes de responsabilisation en matière d'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes et de résultats au chapitre de l'égalité entre les sexes (par le truchement des mécanismes gouvernementaux actuels).
- Entreprendre des consultations continues auprès des Canadiennes et des Canadiens et sensibiliser le public.
- Épauler encore plus fermement les groupes de femmes et les autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité afin de faire en sorte que les réalités, les contributions et les préoccupations des femmes soient davantage prises en considération dans les politiques et programmes.

En collaboration avec des femmes et des organisations des Premières nations, inuites et métisses, CFC a cerné certaines stratégies pour corriger des problèmes ayant des répercussions sur leur situation économique, sociale et juridique. La Direction des politiques et des relations extérieures a rencontré régulièrement des membres de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) de partout au Canada lors de rencontres régionales et nationales sur l'initiative Soeurs d'esprit. Soeurs d'esprit est le nom donné à un projet d'une durée de cinq ans qui appuie les activités permanentes du gouvernement et donnera des résultats permettant

d'améliorer la situation des femmes autochtones, notamment : des recherches qui évaluent l'ampleur et les causes de la violence et examinent les tendances; pour les décisionnaires et les intervenantes et intervenants, des connaissances accrues sur les désavantages et la violence que subissent ces femmes et une meilleure compréhension de ces problèmes; la conception d'outils propres à enrayer la violence sexuelle et raciale et leurs causes fondamentales; une contribution éclairée à l'orientation et à l'élaboration de politiques sur ces formes de violence; une meilleure prestation de services pour aider les femmes autochtones et leurs collectivités et enfin, des ressources durables pour examiner et résoudre des problèmes connexes. En travaillant de plus près avec ces femmes, le gouvernement a pu agir et réagir plus rapidement aux problèmes que connaissent les femmes autochtones.

Les ministres FPT responsables de la condition féminine ont réitéré, pour la troisième fois en trois ans, leur engagement à continuer de se pencher sur le problème de la violence contre les femmes autochtones. Un forum sur la politique concernant les femmes autochtones et la violence a eu lieu les 27 et 28 mars 2006.

Le forum sur les politiques visait à tabler sur la capacité collective du gouvernement de prévenir la violence envers les femmes autochtones. Cet objectif a été atteint : un dialogue en matière de politiques et de programmes s'est établi entre les ministres, les fonctionnaires et les groupes de femmes autochtones; les pratiques exemplaires des initiatives de prévention de la violence menées un peu partout au pays ont été mises en valeur.

En accordant la priorité à l'amélioration de la condition des femmes autochtones, CFC a poussé plus loin l'intégration, la cohérence et la synergie de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la collaboration entre l'organisme et les femmes autochtones sur des questions ayant trait à la recherche stratégique, à l'analyse stratégique, à l'analyse comparative entre les sexes, aux consultations auprès de la société civile et des différents ordres de gouvernement, et, enfin, au soutien professionnel et financier des divers groupes de la société civile.

Activité de programme : 2.0 Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes

Cette activité de programme vise à accroître les connaissances et les capacités d'un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants, de sorte que ces personnes soient mieux informées et plus en mesure de s'occuper de manière plus concrète des enjeux liés à l'égalité entre les sexes qui présentent un intérêt pour la société canadienne.

Ressources financières (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
15.5	20.4	20.4

Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Autorisations totales	Réelles	Écart
88	93	(5)

* Les ressources indiquées ci-après sont des estimations et peuvent recouper plusieurs activités de programme; elles pourraient éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2007–2008.

Par son fonds de subventions et de contributions, qui totalise 11,3 millions de dollars, CFC fournit du financement aux groupes de femmes et joue un rôle de coordination dans les activités de recherche liées au renforcement des capacités et à l'analyse stratégique en matière d'égalité entre les sexes (www.swc-cfc.gc.ca/contact/index_f.html).

Le Fonds de recherche en matière de politiques a dépensé 1,2 million de dollars; CFC continue d'aider à l'acquisition et à la transmission de solides connaissances en matière d'égalité entre les sexes; ces connaissances sont essentielles au renforcement de la capacité du gouvernement fédéral de réagir convenablement, par ses politiques et ses programmes, aux enjeux complexes qui touchent les femmes au Canada (www.swc-cfc.gc.ca/funding/prf/index_f.html).

La Direction de l'analyse comparative entre les sexes de CFC s'est donné un outil d'autoévaluation en matière de capacités organisationnelles. Cet outil permet aux ministères d'évaluer leur capacité de mettre en place, de maintenir et de rendre durable la pratique de l'ACS dans la poursuite de l'égalité entre les sexes. CFC peut donc ainsi mieux répondre aux besoins des ministères à ce chapitre.

Résultat prévu : Les ministères, les ONG et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et les capacités relatives à l'égalité entre les sexes.

Indicateurs de rendement : Le nombre de groupes qui interviennent pour combler les lacunes et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés; le nombre de décisionnaires connaissant les résultats des recherches ciblées; le nombre de nouvelles citations de recherches.

Résultats : Le financement du Programme de promotion de la femme vise le développement des connaissances et des capacités d'un certain nombre de groupes de femmes afin de les aider à combler des lacunes importantes en matière d'égalité au Canada. En 2005–2006, 88 projets financés ont été menés à bien; les activités de 48 d'entre eux portaient sur des questions liées à la justice sociale; 22 visaient à améliorer la situation économique des femmes, tandis que 18 visaient à éliminer la violence à l'égard des femmes.

Les décisionnaires, les groupes de femmes et les universitaires consultent les publications financées par le Fonds de recherche en matière de politiques. De fait, en 2005–2006, les références aux nouvelles recherches ont augmenté de 52 p. 100, ce qui montre que les milieux de la recherche en politiques jugent ces rapports pertinents et fort utiles.

En collaboration avec Statistique Canada, CFC a lancé, en février 2006, un projet portant sur les indicateurs de l'égalité entre les sexes (IES). Les résultats attendus de ce projet sont la définition d'une série d'indicateurs

qui permettront de mesurer les progrès en matière d'égalité et l'utilisation de ces indicateurs dans l'élaboration de politiques axées sur les faits. Les IES nous aideront beaucoup à comprendre la dynamique qui mène aux progrès en matière d'égalité entre les sexes. Tout en enrichissant grandement les connaissances de CFC, le projet s'adressera aux décideurs, aux organisations non gouvernementales, au milieu de la recherche et au public en général.

CFC a accru pour les organisations non gouvernementales les occasions de participer en les invitant à collaborer à divers projets, comme la coprésidence d'un groupe de travail commun CFC/ministères fédéraux sur l'initiative Soeurs d'esprit. Ce genre de collaboration a également permis de s'assurer que l'analyse des politiques en milieu autochtone est pertinente, significative et collée à la réalité des problèmes qui touchent la société civile en général.

Sous-activité : 2.1 Recueillir, produire et diffuser de l'information sur l'égalité entre les sexes

Cette sous-activité vise à aider les ministères et organismes fédéraux à se doter des procédures requises pour renforcer leurs capacités et à créer les outils dont ils ont besoin pour intégrer l'ACS à leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes.

La Direction de l'ACS de Condition féminine Canada est chargée d'aider les ministères et organismes fédéraux à accroître leur capacité à intégrer l'ACS dans l'élaboration de leurs politiques et programmes. Conformément à ce mandat, les activités de CFC ont surtout visé à établir des partenariats avec d'autres ministères en menant des projets pilotes axés sur les résultats, en répondant aux recommandations du Comité parlementaire permanent de la condition féminine, en fournissant soutien et compétences en matière de mécanismes de responsabilisation en ACS au *Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes*, en jouant son rôle de centre d'excellence en ACS et en offrant une formation sur l'ACS à d'autres ministères et organismes (www.cfc-swc.gc.ca/resources/gba/index_f.html). La Direction de l'ACS de Condition féminine Canada a mené toutes ces activités au coût d'un demi-million de dollars, avec une équipe de quatre employées.

Résultat prévu : Intégration de l'ACS aux initiatives gouvernementales.

Indicateur de rendement : Accroissement de la capacité de certains ministères à effectuer des ACS.

Résultats : En 2005–2006, CFC a établi des partenariats avec d'autres ministères fédéraux en menant des projets pilotes axés sur

les résultats. L'objectif visé était de mettre en branle cinq projets axés sur les résultats; toutefois, la réponse du gouvernement au rapport du Comité parlementaire permanent (*L'analyse comparative entre les sexes : les fondements de la réussite*), qui souhaitait la mise en place de mécanismes de responsabilisation améliorés, a amené CFC à modifier l'ordre de ses priorités. Dans le but de mettre en place la réponse du gouvernement en matière d'ACS, CFC a élaboré, avec les organismes centraux, un projet pilote axé sur les résultats afin d'accroître leur capacité d'intégrer l'ACS.

Les mesures politiques sont au cœur de ce projet, notamment les politiques fiscales, lorsque cela est possible. Finances Canada y tient le premier rôle, tandis que le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé exercent un rôle plus critique, soit celui de suggérer un moyen pratique d'appliquer l'ACS. Dans le cadre de ce projet, des fonctionnaires de Finances Canada ont reçu une formation en ACS en décembre 2005. Le rapport ministériel sur le rendement 2006–2007 fera connaître les résultats de ce projet pilote.

Par ailleurs, chaque organisme s'est choisi une championne un champion de l'ACS dont le rôle est de veiller à ce que l'ACS fasse partie intégrante des activités essentielles du ministère, et, en collaboration avec CFC, de veiller aux mécanismes de responsabilisation et de faire rapport. Le travail mené de concert avec les trois organismes centraux a permis à CFC de faire progresser le dossier de la responsabilisation au sein du gouvernement en ce qui concerne l'intégration de l'ACS dans les projets gouvernementaux.

Malgré les efforts de CFC pour amener des changements stratégiques, à savoir, passer de l'apprentissage individuel au renforcement des capacités organisationnelles, les ministères demandent encore de la formation pour leurs employées et employés. En 2005–2006, des fonctionnaires de Développement social Canada, le Groupe de travail fédéral des femmes en science et en technologie (qui représente 14 ministères) et le projet du secteur rural du Manitoba (par l'intermédiaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada) ont participé à des séances de formation en ACS organisées par CFC. La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (Santé Canada) a eu recours à la formation en ACS dispensée par CFC pour mettre en marche son propre programme de formation; CFC a travaillé en partenariat avec l'Assemblée des Premières nations pour fournir de la formation en ACS à cet organisme. Le prochain rapport ministériel sur le rendement fera connaître les résultats de cette formation.

CFC a également fourni des services professionnels à un certain nombre de ministères, comme Patrimoine canadien, Santé Canada et l'Unité de l'ACS de Développement social Canada, pour l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre et de revitalisation d'un réseau de l'ACS.

Bien que CFC réponde à des demandes de formation et de services venant des ministères, ceux-ci sont réticents à endosser des projets pilotes axés sur les résultats parce que peu d'entre eux disposent des structures nécessaires pour intégrer systématiquement l'ACS.

Le dépôt, en novembre 2005, des recommandations du *Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes* et la publication du rapport intégral, en juillet 2006, ont accentué l'attente que les ministères commencent à mettre en place des mécanismes de l'ACS adaptés à la mission et à la culture de chaque organisme, et se préparent à faire rapport des résultats obtenus en se servant des mécanismes de responsabilisation en cours. Pour l'heure, ce sont les organismes centraux qui devraient commencer la mise en place de la responsabilisation.

Comme on peut le lire dans le rapport de 2005–2006 sur les plans et les priorités, CFC s'est associé à l'École de la fonction publique du Canada pour offrir de la formation en ACS : un projet pilote d'un an a été mis en place pour rendre la formation plus accessible à un plus grand nombre de personnes au sein de l'administration fédérale. Compte tenu du virage des priorités vers la responsabilisation, CFC a décidé de suspendre la formation donnée dans l'École afin d'y intégrer ce volet.

Des discussions sont en cours entre CFC, l'École de la fonction publique du Canada et d'autres partenaires concernés dans le but de préciser et de définir les approches propres à sensibiliser les hauts fonctionnaires à l'ACS.

Bien que la demande en ACS soit plutôt sporadique au pays, la demande venant de l'étranger ne cesse de croître. En 2005–2006, des délégations internationales d'expertes et d'experts sur les questions liées à l'égalité entre les sexes venant de ministères d'autres pays, d'organisations non gouvernementales et d'universités, ont fait appel à l'expertise de Condition féminine Canada pour mettre sur pied leurs propres stratégies d'analyse comparative entre les sexes et leurs programmes de formation. Par exemple, le Bénin, l'Irak, la Corée, le Nicaragua, la Russie et l'Afrique du Sud ont pris modèle sur le travail qui se fait à CFC ou ont demandé de la formation. Depuis mai 2005, deux délégations russes sont venues au Canada dans le cadre du *Programme d'échange et de conseil sur la gouvernance*, financé par l'ACDI, afin d'y poursuivre leur formation en ACS auprès de CFC.

Compte tenu du changement de priorités, les ressources financières et humaines ont principalement servi à fournir un soutien au Comité parlementaire, au Groupe d'expertes et aux activités en matière de responsabilisation décrites précédemment. L'objectif constant est de raffermir la position de CFC dans son rôle de coordination et de chef de file ainsi que dans sa capacité de soutenir les efforts de l'ensemble du gouvernement canadien pour obtenir des résultats aux chapitres de l'analyse comparative et de l'égalité entre les sexes.

Sous-activité : 2.2 Financer la recherche et des initiatives communautaires

Le financement de la recherche et des initiatives communautaires suppose d'encourager et de mettre à profit, de façon concertée, d'autres recherches ou initiatives communautaires sur des enjeux choisis qui présentent un intérêt pour la société canadienne, ainsi que de soutenir les efforts d'autres intervenantes et intervenants qui s'intéressent aux enjeux liés à l'égalité entre les sexes.

La Direction du programme de promotion de la femme et des opérations régionales, principale responsable de cette sous-activité, dispose d'un budget de 14,6 millions de dollars en 2005–2006 (3,6 millions pour le budget de fonctionnement et 11 millions pour les subventions et contributions). Le budget comprend la rémunération de 50 employés qui gèrent le programme de subventions, offrent de l'aide professionnelle à l'échelle du Canada et participent à des initiatives ministérielles et gouvernementales.

Le Programme de promotion de la femme a comme mandat d'offrir une aide financière et professionnelle aux groupes de femmes et autres organismes qui oeuvrent en faveur de l'égalité pour les femmes, en examinant la situation économique, sociale et culturelle des femmes. Le site web de CFC (www.cfc-swc.gc.ca/funding/wp/wpguidetx3_f.html) explique en détail les critères de financement de ces groupes. Les groupes demandeurs doivent communiquer avec le bureau régional de CFC pour faire une demande de financement.

La Direction de la recherche a dépensé 1,7 million de dollars au total, ce qui comprend les dépenses de fonctionnement du Fonds de recherche en matière de politiques (1,2 million de dollars), les autres dépenses de fonctionnement et le salaire de cinq employés et employées. Un comité externe joue un rôle essentiel dans la définition des priorités de recherche; il participe également au contrôle de la qualité et au choix des demandes de financement. La Direction passe des marchés à l'appui de recherches indépendantes en matière de politiques, qui sont pertinentes à l'échelle nationale et sont à la fine pointe des tendances touchant l'égalité entre les sexes. Les critères de financement des recherches sont fournis sur le site Web

de CFC (www.cfc-swc.gc.ca/funding/prf/index_f.html).

Résultat prévu : Les connaissances et les engagements en matière d'égalité entre les sexes sont approfondis.

Indicateur de rendement : Le nombre d'organismes, de chercheuses et de chercheurs qui ont atteint les objectifs énoncés dans leur dossier de financement.

Résultats : En 2005–2006, le financement et l'aide professionnelle fournis par l'intermédiaire du Programme de promotion de la femme (PPF) ont servi à 302 projets; sur ce nombre, 144 étaient de nouveaux projets. Le financement fourni était d'une durée de six à dix-huit mois. Parmi les 158 autres projets, 88 ont été complétés en 2005–2006 : ils devaient faire l'objet d'un rapport. Parmi les 88 projets, 48 ont porté sur des questions liées à la justice sociale, 22 sur l'amélioration de la situation économique des femmes et 18 sur l'élimination de la violence à l'endroit des femmes.

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont servi à faire une évaluation de chaque projet afin de voir dans quelle mesure les résultats prévus avaient été obtenus. Selon cette évaluation, 86 p. 100 des projets ont donné les résultats prévus, surpassant l'objectif de 60 p. 100 fixé pour 2005–2006. Dans le cas de six projets qui n'ont pas pu montrer des résultats concrets, l'évaluation a porté sur les leçons apprises. Les facteurs clés suivants expliquent l'absence de résultats : capacité organisationnelle et financement déficients, difficultés sur le plan des ressources humaines, incapacité d'élaborer des projets qui tiennent compte de la diversité de la population féminine canadienne, ampleur du défi lié à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies axées sur les résultats.

L'évaluation de la plupart des projets des femmes autochtones réalisés en 2005–2006 a permis de constater qu'ils avaient donné des résultats en ce qui a trait à l'amélioration des capacités organisationnelles. On constate des signes de renforcement des capacités organisationnelles parmi des groupes aux prises avec la violence. Voici quelques-uns des indicateurs utilisés : sensibilité accrue, au

sein des collectivités nordiques isolées, à la nature et à l'ampleur de la violence exercée à l'endroit des femmes autochtones; reconnaissance, par les femmes autochtones, de la nécessité où elles se trouvent de trouver des solutions, comme des refuges d'urgence. Les résultats préliminaires montrent que les femmes autochtones des régions rurales et isolées sont en train de se donner des capacités organisationnelles, notamment en ce qui a trait à leur compréhension des obstacles systémiques; elles ont compris comment travailler en partenariat avec les intervenantes et intervenants pour lever ces obstacles. Un groupe a, par exemple, réussi à intégrer le point de vue des femmes dans le plan d'autogouvernance de sa collectivité.

Parmi les 88 projets complétés en 2005–2006, 22 portaient sur le renforcement des connaissances et des capacités organisationnelles des groupes de femmes dans le but d'influer sur les décisions liées aux politiques gouvernementales. Il existe des indicateurs précis du rendement des projets financés par le PPF à ce chapitre.

À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, un projet du Comité directeur Options pour la justice a permis de réunir des décisionnaires du gouvernement pour parler de violence familiale. Il en est résulté des mesures concrètes dans les politiques et les programmes de la province.

Là où une communication et des négociations efficaces ont eu lieu avec les décisionnaires, des changements ont été apportés aux politiques et aux manuels des politiques dans le but d'aider les femmes à passer de l'aide sociale à l'autonomie économique. Par exemple, le Comité consultatif communautaire (Westcoast Community Enterprise) a obtenu qu'on apporte des changements aux politiques d'aide sociale du ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique : les prestataires ont pu participer à un programme de développement des actifs sans effet sur le niveau de l'aide sociale qu'ils touchent. Le manuel des politiques du ministère a été modifié et inclut de nouvelles clauses d'exemption concernant les épargnes des prestataires de l'aide sociale servant à ce programme.

On trouve également des exemples d'organismes clés qui ont pris des mesures pour lever les obstacles préjudiciables aux femmes. Le projet de la Société Elizabeth Fry dans le Nord-Ouest de l'Ontario a permis l'établissement d'un dialogue ouvert et régulier avec la direction des Services correctionnels et de la prison du district de Thunder Bay; il a également permis que soit rénové le dortoir des femmes de la prison du district; dans d'autres collectivités, des partenariats ont débouché sur la participation aux activités d'autres organismes communautaires.

CFC a procédé à une évaluation sommative du PPF qui a donné lieu à des conclusions importantes sur différents aspects de ce programme : pertinence, répercussions, conception, prestation et efficacité par rapport aux coûts. L'évaluation montre que ce programme continue de répondre aux besoins des groupes de femmes ou d'organisations bénévoles : les impôts des contribuables canadiens y sont bien dépensés. Les participantes et les participants à l'évaluation ont déclaré que le PPF est encore plus nécessaire aujourd'hui : des problèmes nouveaux et d'une plus grande complexité ne cessent de surgir.

Par suite de cette évaluation et des conclusions dans l'examen d'autres dossiers, le PPF a reconnu qu'il devait accroître ses capacités dans le domaine de la mesure des résultats des programmes et des rapports sur les résultats. Parmi les domaines importants à améliorer, notons les suivants : la capacité du personnel d'offrir des programmes fondés sur les résultats; une cueillette de données élargie; l'analyse des systèmes et la rédaction de rapports afférents; une capacité accrue d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets axés sur les résultats; l'amélioration des communications internes et externes. CFC a élaboré une Réponse de la direction pour s'employer à résoudre les problèmes soulignés par l'évaluation (www.cfc-swc.gc.ca/funding/wp/index_f.html).

En 2005–2006, CFC a aussi reçu du Comité parlementaire permanent de la condition féminine deux rapports accompagnés d'une série de recommandations faisant suite aux

consultations auprès des organismes bénévoles concernant le financement (cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8997&SourceId=100443&SwitchLanguage=1, cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8997&SourceId=117152&SwitchLanguage=1). Le travail du Comité permanent a fourni l'occasion d'entendre des groupes de tous les horizons venus échanger sur le rôle du PPF et sa contribution au chapitre de l'égalité entre les sexes.

CFC a dirigé un processus de consultation visant à encourager les partenaires à promouvoir l'égalité entre les sexes. Le rôle du PPF, de son financement et de son aide professionnelle, a été examiné dans les consultations régionales et nationales de même que dans le questionnaire en ligne. Les consultations ont permis d'apprendre que le financement et l'aide professionnelle du PPF sont indispensables aux groupes de femmes qui oeuvrent pour l'égalité entre les sexes.

La Direction de la recherche a publié et diffusé huit rapports de recherche en matière de politiques visant à améliorer les connaissances et la compréhension des répercussions sur les femmes des politiques et des programmes existants au Canada. Tous les rapports touchent des sujets qui militent en faveur de connaissances accrues concernant les deux priorités principales de CFC : les femmes qui vivent dans la pauvreté et les femmes autochtones. Ces documents abordent également les questions concernant la restructuration dans le Canada rural, les obstacles à l'emploi des femmes, les femmes et le commerce, les répercussions juridiques et politiques de la polygamie au Canada. Un rapport s'est penché sur le problème de la paternité non reconnue; un autre, sur les répercussions des nouvelles mesures de sécurité du Canada sur les femmes autochtones. Tous les rapports peuvent être consultés sur le site Web de CFC (www.swc-cfc.gc.ca).

CFC entreprend régulièrement des activités qui permettent le transfert de ses connaissances à d'autres ministères fédéraux, aux gouvernements provinciaux et à des organisations non gouvernementales. En 2005–2006, une activité très importante compre-

nait un partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) grâce auquel s'est tenu, en mars 2006, en prévision du Forum sur la politique concernant les femmes autochtones, un atelier très fructueux sur le projet de loi C-31 (modifications de 1985 à la *Loi sur les Indiens* concernant le statut d'Indien inscrit). Plus de 1500 décisionnaires, chercheuses et chercheurs et membres de collectivités autochtones et d'organisations non gouvernementales ont participé à ce forum. CFC a tenu au cours de ce forum deux ateliers en collaboration avec Santé Canada. L'un a porté sur la paternité non déclarée et l'autre, sur les méthodologies de recherche. La participation à tous les ateliers tenus à l'occasion du Forum a dépassé toutes les attentes; la recherche en matière de politiques axée sur l'égalité entre les sexes y a gagné en visibilité, notamment auprès des femmes autochtones, chez lesquelles ces questions sont pertinentes. Ces activités ont fourni aux femmes autochtones l'occasion d'établir des contacts avec les décisionnaires et le milieu de la recherche, et de participer au processus d'élaboration des politiques.

CFC assure la présidence d'un groupe de travail interministériel sur l'Initiative Soeurs d'esprit; il doit faire rapport sur les progrès observés et cerner les secteurs de collaboration à venir, notamment en assurant la diffusion, selon les canaux habituels et dans les collectivités des Premières nations ainsi que parmi les autres Canadiennes et Canadiens, de documents d'information de nature publique portant sur le problème de la violence envers les femmes autochtones. CFC a travaillé avec d'autres ministères fédéraux dont les politiques et les programmes concernent directement les femmes autochtones, y compris les femmes des Premières nations, les Inuites et les Métisses; CFC a fourni des analyses des répercussions des politiques, lois et autres programmes proposés dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne la violence familiale et les biens matrimoniaux dans les réserves (pour des renseignements de nature financière, se reporter à la Section III, tableau des Paiements de transfert pour l'Initiative Soeurs d'esprit).



Section III – Renseignements supplémentaires

Aperçu du rendement financier

Les données financières présentées dans les pages suivantes expliquent le rendement financier de CFC en fonction de la nouvelle structure de l'Architecture des activités des programmes (AAP) de l'organisme, adoptée en 2004–2005. Cette structure comporte un résultat stratégique appuyé par trois activités de programme. Les coûts pour l'activité de programme des Services intégrés sont inclus dans les activités de programme mention-

nées; d'autres détails sont fournis à la Section IV – Autres sujets d'intérêt.

Depuis l'adoption de l'AAP, CFC a révisé l'affectation de ses ressources pour mieux l'harmoniser à ses activités de programme. Ainsi, en 2005–2006, les autorisations totales et les dépenses réelles tiennent compte du changement de structure.

L'information ci-après et les tableaux de financement donnent le détail des ressources votées par le Parlement et l'utilisation qu'en a faite Condition féminine Canada.

Les autorisations totales de Condition féminine Canada, qui s'élèvent à 24,8 millions de dollars* (c.-à-d., le budget total disponible) incluaient un budget de subventions et un

budget de fonctionnement pour appuyer le travail de sept directions et de 15 bureaux régionaux. Les tableaux des sommaires financiers qui suivent présentent des renseignements supplémentaires. Les autorisations totales et les dépenses réelles tiennent compte du changement de structure.

* En 2005–2006, les autorisations totales comprenaient le budget principal des dépenses, les mandats spéciaux du gouverneur général ainsi que d'autres redressements et transferts. Le 28 novembre 2005, le Parlement a été dissous et des élections générales ont été annoncées. Le premier budget supplémentaire des dépenses n'a pas pu être déposé à temps au Parlement pour examen et approbation. L'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit le recours aux mandats spéciaux du gouverneur général pour couvrir les paiements exigés lorsque le Parlement est dissous et que des élections générales sont annoncées.

Tableau 1 : Comparaison entre les prévisions des dépenses et les dépenses réelles (y compris les équivalents temps plein)

Le tableau ci-après permet de comparer les données du Budget principal des dépenses, les prévisions des dépenses, les autorisations totales et les dépenses réelles de l'exercice 2005–2006, ainsi que les données historiques des dépenses réelles engagées au cours des exercices 2003–2004 et 2004–2005, selon la nouvelle structure d'AAP adoptée en 2004–2005. Les ressources indiquées ci-après peuvent recouper plusieurs activités de programme.

Activité de programme (en million de dollars)	2003–2004 Réelles	2004–2005 Réelles	2005–2006			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Réelles ³
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	7.7	3.1	7.9	7.7	4.4	4.0
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	16.1	19.9	15.5	15.5	20.4	20.4
TOTAL	23.8	23.0	23.4	23.2	24.8	24.4
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>						
<i>Plus : Coût des services reçus à titre gracieux⁴</i>						
	1.0	1.1	1.1	1.1	1.6	1.6
Dépenses nettes de l'organisme	24.8	24.1	24.5	24.3	26.4	26.0
Équivalents temps plein	117	115	131	131	131	125

¹ En 2005–2006, le budget principal des dépenses de CFC a été revu à la hausse : le budget total disponible (c'est-à-dire, les dépenses prévues) a été fixé à 23,2 millions de dollars afin de tenir compte d'une augmentation de 200 000 \$ découlant du financement additionnel prévu dans un protocole d'entente conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et CFC aux fins de la mise en oeuvre du partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle; il ne comprend pas la somme de 400 000 \$ du budget de la ministre d'État.

² Comparativement aux dépenses prévues, les autorisations totales comprennent une augmentation totale nette de 1,6 million de dollars. Cette augmentation comprend la somme de 1,4 million de dollars reçue au moyen de mandats spéciaux du gouverneur général, soit la somme de 600 000 \$ provenant du report du budget de fonctionnement de 2004–2005, une augmentation de 500 000 \$ en vertu des conventions collectives, une augmentation de 300 000 \$ de la contribution visant à appuyer l'Initiative Soeurs d'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada, une diminution de 20 000 \$ par suite de la politique des économies en approvisionnement, une diminution de 200 000 \$ au chapitre des ajustements au régime d'avantages sociaux des employés (RASE), et enfin, une réserve de 400 000 \$ pour le budget de la ministre d'État (réserve qui n'existe plus).

³ Les dépenses réelles s'élèvent à 24,4 millions de dollars. L'écart, soit 400 000 \$, est un report admissible du budget de fonctionnement en 2006–2007 : il servira à payer les salaires et fera partie des dépenses relatives au plan de gestion moderne.

⁴ La somme de 1,6 million de dollars pour les services reçus à titre gracieux en 2005–2006 comprend les locaux fournis par TPSGC (soit 900 000 \$ en 2005–2006) et la part correspondant à la contribution de

CFC aux primes du régime d'assurance des employées et employés et aux dépenses payées par le SCT (700 000 \$). La somme de 1,1 million de dollars (Budget principal des dépenses et Dépenses prévues pour 2005–2006) est calculée à partir des estimations du montant des Dépenses prévues en 2005–2006, présenté dans le RPP 2005–2006 de CFC.

Tableau 2 : Utilisation des ressources, par activité de programme (en million de dollars)

Le tableau ci-dessous explique l'utilisation des ressources pour les activités de programme en 2005–2006, comparativement aux crédits votés par le Parlement.

		2005–2006						
		Budgétaire					Plus : non budgétaire	Total
		(en million de dollars)					(en million de dollars)	
Résultat/ Activité de programme ^a	ETP ^b	Fonction- nement	Sub- ven- tions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles ^c	Total : dépenses budgétaires nettes	Prêts, investis- sements et avances

Égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada.

1. Promouvoir des politiques gouvernementales équitables

43	4.4	3.5	—	7.9	—	7.9	—	7.9
43	4.2	3.5	—	7.7	—	7.7	—	7.7
43	4.4	0.0	—	4.4	—	4.4	—	4.4
32	4.0	0.0	—	4.0	—	4.0	—	4.0

2. Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes

88	8.3	7.2	—	15.5	—	15.5	—	15.5
88	8.1	7.4	—	15.5	—	15.5	—	15.5
88	9.1	11.0	0.3	20.4	—	20.4	—	20.4
94	9.1	10.3	1.0	20.4	—	20.4	—	20.4

Budget principal des dépenses

131	12.7	10.7	—	23.4	—	23.4	—	23.4
-----	------	------	---	------	---	------	---	------

Prévisions totales

131	12.3	10.9	—	23.2	—	23.2	—	23.2
-----	------	------	---	------	---	------	---	------

Autorisations totales

131	13.5	11.0	0.3	24.8	—	24.8	—	24.8
-----	------	------	-----	------	---	------	---	------

Dépenses réelles totales

125	13.1	10.3	1.0	24.4	—	24.4	—	24.4
-----	------	------	-----	------	---	------	---	------

Légende : Une police de caractère normale indique le Budget principal et les dépenses prévues; les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales (budget supplémentaire et autres); les chiffres en caractères gras indiquent les dépenses réelles.

a Les données du Budget principal, le total des dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont fournies pour chaque activité de programme en fonction de la nouvelle AAP de CFC, adoptée en 2004–2005. Les ressources indiquées sont des estimations et peuvent recouper plusieurs activités de programme.

- b Les ETP prévus sont inscrits dans l'organigramme fourni dans le Rapport sur les plans et priorités 2005–2006 de CFC. D'après les dossiers de CFC, les ETP réels correspondent à l'effectif ayant travaillé toute l'année, ainsi qu'à un chiffre établi de façon proportionnelle pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.
- c Les revenus disponibles doivent être mentionnés. Cette exigence ne s'applique pas à CFC.

Tableau 3 : Postes législatifs et votés

Le tableau précise la répartition des crédits votés par le Parlement pour CFC.

		2005–2006			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Total : dépenses réelles
110	Dépenses de fonctionnement	11.3	10.9	12.3	11.9
115	Subventions	10.7	10.9	11.0	10.3
116	Contributions	0.0	0.0	0.3	1.0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1.4	1.4	1.2	1.2
	TOTAL	23.4	23.2	24.8	24.4

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

Le tableau suivant illustre le coût net de l'organisme.

	2005–2006	(en millions de dollars)
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)		0.9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (8 p. 100)		0.7
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada ^a		0.0
Total des services reçus à titre gracieux en 2005–2006		1.6

- a Le montant des traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada s'est élevé à 22 000 \$ en 2005–2006.

Tableau 5 : Programme de paiements de transfert (PPT)

Le tableau 5 résume les paiements de transfert de CFC pour chaque activité de programme.

Programme de promotion de la femme

Création : 1973

Fin : continu

Total du financement pour 2005–2006 : \$11.0 million

Objet du programme : Le mandat du Programme de promotion de la femme est exécuté au moyen de deux composantes clés, soit le financement et l'aide professionnelle. Ces deux composantes contribuent à l'atteinte des quatre objectifs du programme.

Objectifs et résultats : Le Programme de promotion de la femme a comme objectifs :

1. de favoriser l'adoption, dans les institutions clés, de politiques et de programmes qui tiennent compte des particularités propres à chacun des sexes, reflètent la diversité des points de vue des femmes et permettent à celles-ci de prendre part au processus décisionnel;
2. de faciliter la participation des groupes de femmes au processus d'élaboration des politiques gouvernementales;
3. d'améliorer la compréhension, par le public, des enjeux liés à l'égalité entre les sexes, dans le but d'encourager l'action;
4. d'accroître l'efficacité des mesures prises par des groupes de femmes pour améliorer la situation des femmes.

Les résultats ultimes visés par le PPF sont les suivants :

- a) Les institutions clés ont intégré les divers points de vue des femmes à leurs politiques et programmes;
- b) Les gouvernements et les organismes élus ont intégré les divers points de vue des femmes aux politiques gouvernementales.

Résultats atteints : Les résultats du Programme de promotion de la femme sont décrits en 2.2 ci-dessus.

Activité de programme	2003–2004	2004–2005	2005–2006			Écart entre les dépenses prévues et réelles
	Réelles	Réelles	Dépenses prévues ¹	Autorisations totales	Réelles	

Accroître les connaissances et la capacité organisationnelle quant à l'égalité entre les sexes²

Total des subventions	11.1	10.8	10.9	11.0	10.3	0.7
Total pour l'activité de programme	11.1	10.8	10.9	11.0	10.3	0.7
Total PPT	11.1	10.8	10.9	11.0	10.3	0.7

Remarques au sujet des écarts : L'écart de 700 000 \$ s'explique par le paiement versé, en guise de contribution, à l'Initiative Soeurs d'esprit (voir le prochain tableau de paiements de transfert). L'écart de 100 000 \$ entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique par l'arrondissement des montants à la tranche de 1 000 000 \$ la plus proche.

Conclusions pertinentes de l'évaluation, et adresses Internet : En 2005–2006, CFC a mené un certain nombre de processus qui lui ont permis de recueillir des informations utiles. L'évaluation sommative du PPF a donné lieu à des conclusions importantes sur différents aspects du Programme, notamment sa pertinence, ses répercussions, sa conception, sa prestation et son efficacité par rapport au coût. L'évaluation montre que ce Programme continue de répondre aux besoins des groupes de femmes ou d'organisations bénévoles; les impôts des contribuables canadiens y sont bien dépensés. Les participantes et les participants à l'évaluation ont déclaré que le PPF est encore plus nécessaire aujourd'hui : des problèmes nouveaux et d'une plus grande complexité ne cessent de surgir.

L'évaluation a également permis de repérer certains domaines où une amélioration est souhaitable : le PPF devrait accroître ses capacités dans le domaine de la mesure des résultats des programmes et des rapports qu'il fait à la population canadienne et au Parlement. Parmi les domaines importants à améliorer, nous pouvons noter : la capacité du personnel d'offrir des programmes fondés sur les résultats; une cueillette de données élargie; l'analyse des systèmes et la rédaction des rapports afférents; une meilleure capacité collective d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets axés sur les résultats; l'amélioration des communications internes et externes. CFC a élaboré une Réponse de la direction pour s'employer à résoudre les problèmes soulignés par l'évaluation.

Vérification (2002) : www.cfc-swc.gc.ca/pubs/wpaudit/index_f.html

Évaluation (2005) : www.cfc-swc.gc.ca/funding/wp/index_f.html

1 Les dépenses prévues en 2005–2006 pour les paiements de transfert correspondent aux données fournies dans le Rapport sur les plans et priorités 2005–2006 de CFC, qui comprend une hausse de 200 000 \$ pour les subventions et contributions en raison du protocole

d'entente conclu entre Patrimoine canadien et CFC sur la mise en oeuvre d'un partenariat interministériel avec les collectivités de langues officielles.

- 2 Depuis l'adoption de l'AAP, CFC a révisé l'affectation de ses ressources pour mieux l'harmoniser à ses activités de programme. Ainsi, en 2005–2006, Les autorisations totales et les dépenses réelles tiennent compte du changement de structure. Aux fins du présent tableau, les données sur les dépenses prévues sont fournies au poste « Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes ». On trouvera des détails sur la répartition des fonds par activité de programme dans le tableau : Utilisation des ressources, par activité de programme.

Initiative Soeurs d'esprit

Création : mai 2005

Fin : 31 mars 2010

Total du financement pour 2005–2006 : \$1.0 million

Description du programme de paiements de transfert : L'initiative viendra appuyer les activités permanentes du gouvernement et donnera des résultats qui amélioreront la situation des femmes autochtones, notamment : des recherches qui évaluent l'ampleur et les causes du problème de la violence et qui suivent les tendances; pour les décessionnaires et les intervenantes et intervenants, des connaissances approfondies sur les désavantages et la violence que subissent ces femmes et une meilleure compréhension de ces problèmes; la conception d'outils pour contribuer à enrayer la violence sexuelle et raciale et leurs causes fondamentales; une contribution à l'orientation et à l'élaboration de politiques sur ces formes de violence; une meilleure prestation de services pour aider les femmes autochtones et leurs collectivités, et enfin, des ressources durables pour examiner et résoudre des problèmes connexes.

Résultats attendus : L'initiative Soeurs d'esprit contribuera grandement aux efforts du gouvernement fédéral en vue d'élargir la perspective d'examen de la violence familiale afin d'y inclure la violence raciale et sexuelle dont sont victimes des femmes autochtones, à la recherche des causes profondes de ces problèmes ainsi qu'à l'élaboration et à l'orientation de politiques.

Activité de programme	2003–2004	2004–2005	2005–2006			
	Réelles	Réelles	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes						
Total des contributions	S.O.	S.O.		0.3	1.0	(0.7)
Total pour l'activité de programme	S.O.	S.O.		0.3	1.0	(0.7)
Total PPT	S.O.	S.O.		0.3	1.0	(0.7)

Remarque au sujet des écarts : L'écart de (0,7) million de dollars s'explique par le paiement fait par le PPF (subventions et de contributions). Voir le tableau précédent sur les paiements de transfert.

Conclusions pertinentes de la vérification et évaluation : Aucune vérification ou évaluation n'avait été prévue en 2005–2006.

Tableau 6 : États financiers des établissements publics et des agents du Parlement (non vérifié)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'organisme. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'organisme concorde avec les états financiers ci-joints.



Florence levers
Coordonnatrice, Condition féminine Canada
Date

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employées et d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout l'organisme.

Les états financiers de l'organisme ont fait l'objet d'une vérification.

Guylaine Métayer
Directrice, Services intégrés
Date

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2006		2005	
	Accroître les connais- sances et la capacité des organisa- tions quant à l'égalité entre les sexes	Promouvoir des politiques gouverne- mentales équitables	Total	Total
Charges				
Paiements de transfert				
Organisations provinciales sans but lucratif	6 821 153	0	6 821 153	3 488 212
Organisations nationales	4 447 699	0	4 447 699	7 351 788
	11 268 852	0	11 268 852	10 840 000
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	7 922 573	2 253 165	10 175 738	9 896 037
Services professionnels et spéciaux	1 546 152	431 042	1 977 194	1 572 206
Déplacements et relocalisation	298 783	375 341	674 124	367 546
Installations	388 668	1 113 332	500 000	500 000
Information	295 357	127 300	422 657	300 786
Communication	238 123	32 913	271 036	259 177
Amortissement	156 520	30 528	187 048	197 599
Réparations	1 136 444	20 725	1 343 699	147 429
Location d'équipement	49 678	53 301	102 979	63 655
Services publics, fournitures, et approvisionnement	39 754	3 755	43 509	92 683
Équipement	18 597	2 555	21 152	34 846
Autres	450	55	505	34 436
	11 068 299	3 442 012	14 510 311	13 466 400
	22 337 151	3 442 012	25 779 163	24 306 400
Revenus				
Gain sur l'aliénation d'actifs	0	0	0	63
	0	0	0	63
Coût de fonctionnement net	22 337 151	3 442 012	25 779 163	24 306 337

État de la situation financière

Au 31 mars (en dollars)	2006	2005
Actifs		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	210 901	193 329
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	114 718	239 242
	325 619	432 481
Passifs et avoir du Canada		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	625 437	982 985
Indemnités de départ (note 6)	1 794 814	1 582 841
	2 420 251	2 565 826
Avoir du Canada	(2 094 632)	(2 133 345)
	325 619	432 481

État de l'avoir

Au 31 mars (en dollars)	2006	2005
Avoir du Canada, début de l'exercice	(2 133 345)	(1 675 515)
Coût de fonctionnement net	(25 779 163)	(24 306 337)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	24 368 196	23 024 314
Revenus non disponibles pour dépenser	0	(63)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	349 680	(285 744)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	1 100 000	1 100 000
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(2 084 632)	(2 133 345)

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2006	2005
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	25 779 163	24 306 337
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(187 048)	(197 599)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(1 100 000)	(1 100 000)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) du passif	145 575	(304 855)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	17 662	(10 792)
	24 655 352	22 693 091
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	62 524	55 416
	62 524	55 416
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(24 717 876)	(22 748 507)
	(24 717 876)	(22 748 507)
Encaisse nette utilisée	0	0

Notes complémentaires aux états financiers

I. Mandat et résultats

En 1976 le gouvernement du Canada a créé et chargé Condition féminine Canada (CFC) du vaste mandat de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ». Le mandat de CFC est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et son engagement réitéré de mettre en oeuvre le *Programme d'action de Beijing* (Organisation des Nations Unies, 1995 et 2005). Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, comme il s'y est engagé, une société englobant et respectant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC s'efforce de promouvoir des politiques gouvernementales équitables et d'accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes. CFC fait la promotion de l'égalité et de la pleine participation des femmes et des filles au Canada.

Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. CFC est fermement engagé à consulter et à agir en partenariat avec des organisations non gouvernementales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les chercheuses et chercheurs, le secteur privé, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux.

Activités de programme :

Promouvoir des politiques gouvernementales équitables : Axé sur des efforts dans l'ensemble du gouvernement et avec d'autres ordres de gouvernement. Elle a pour objectif de mener à l'élaboration de politiques, de lois, de recherches, de programmes et de services tenant compte de l'expérience et de la réalité des femmes dans toute leur diversité.

- Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes : Vise à accroître les connaissances et les capacités d'un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants, de sorte que ces personnes soient mieux informées et plus en mesure de s'occuper de manière plus concrète des enjeux liés à l'égalité entre les sexes qui présentent un intérêt pour la société canadienne.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

a) *Crédits parlementaires*

L'organisme est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'organisme ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

b) *Encaisse nette fournie par le gouvernement*

L'organisme fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'organisme est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'organisme sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) *Variation de la situation nette du Trésor*

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par l'organisme. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) *Revenus*

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

e) *Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés;
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés et employées en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) *Avantages sociaux futurs*

- Prestations de retraite : Les employés et employées et employées admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'organisme au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'organisme n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- Indemnités de départ : Les employés et employées ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés et employées effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés et employées est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) *Les débiteurs*

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'organisme n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	3 ans
Autre équipement, y compris les meubles	5 ans

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

L'organisme reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'organisme diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2006	2005
Coût de fonctionnement net	25 779 163	24 306 337
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 100 000)	(1 100 000)
Indemnités de départ	(211 873)	(35 594)
Amortissement des immobilisations corporelles	(187 048)	(197 599)
Renversements/Ajustements des dépenses de l'année précédente	48 188	5 691
Frais de Justice Canada	(22 658)	0
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	0	63
	(1 473 491)	(1 327 439)

Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :

Acquisition d'immobilisations corporelles	62 524	55 416
	62 524	55 416
Crédits de l'exercice en cours utilisés	24 368 196	23 034 314

b) Crédits fournis et utilisés :

(en milliers de dollars)	2006	2005
Dépenses de fonctionnement – Crédit 110	11 278 000	11 623 000
Crédit supplémentaire 110a	0	15 565
Crédit supplémentaire 110b	0	(109 999)
Contributions – Crédit 115	10 750 000	10 750 000
Crédit supplémentaire - Crédit 115b	0	110 000
Mandats spéciaux du gouverneur général	1 314 150	0
Transfert du CT – Crédit 5	227 184	0
Transfert du CT – Crédit 15	0	109 000
	23 569 334	22 497 566
Crédits annulés – fonctionnement	389 823	832 348
Contributions aux régimes des employés	1 188 685	1 369 096
Crédits de l'exercice en cours utilisés	24 368 196	23 034 314

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2006	2005
Encaisse nette fournie par le gouvernement	24 717 876	22 748 507
Revenu non disponible pour dépenser	0	63
Variation de la situation nette du Trésor		
Renversement des charges de Justice Canada	(22 658)	0
Renversement/ajustements des dépenses de l'année précédente	48 188	5 692
Variation des débiteurs et des avances	(17 662)	10 793
Variation des créditeurs et des charges à payer	(357 548)	269 259
Crédits de l'exercice en cours utilisés	24 368 196	23 034 314

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances:

(en dollars)	2006	2005
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	209 101	141 733
Débiteurs de l'extérieur	0	49 706
Avances aux employés	1 800	1 800
Autres ^a	708 332	0
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(708 332)	0
Total	210 901	193 239

a CFC a l'approbation et l'autorité juridique de faire des paiements de contributions et de subventions. Comme l'autorisation de dépenser s'appliquait aux contributions lors du paiement de 0,7 million de dollars, un ajustement comptable est requis. À cet effet, une allocation pour créance douteuse de valeur équivalente a été créée

5. Immobilisations corporelles 2006

Coût (en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisi- tions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	24 327	0	0	24 327
Matériel informatique	746 976	57 043	0	804 019
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	219 823	4 852	0	224 675
Autres équipements, y compris les meubles	250 586	629	0	251 215
	1 241 712	62 524	0	1 304 236

Amortissement cumulé (en dollars)	Solde d'ouverture	Amortisse- ment	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	16 097	5 289	0	21 386
Matériel informatique	628 401	99 994	0	728 395
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	170 118	43 032	0	213 150
Autres équipements, y compris les meubles	187 854	38 733	0	226 587
	1 002 470	187 048	0	1 189 518
Valeur comptable nette	239 242		0	114 718

6. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite :

Les employées et employés de l'organisme participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est par-rainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employées et employés que l'organisme versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006 les charges s'élèvent à environ 2,6 fois les cotisations des employées et employés.

(en dollars)	2006	2005
Charge pour l'exercice	879 626	1 003 547

La responsabilité de l'organisme relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ:

L'organisme verse des indemnités de départ aux employées et employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	1 582 841	1 547 247
Charge pour l'exercice	211 787	35 455
Prestations versées pendant l'exercice	186	139
	1 794 814	1 582 841

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'organisme est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'organisme conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, l'organisme reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères:

Au cours de l'exercice, l'organisme reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'organisme :

(en dollars)	2006	2005
Installations	500 000	500 000
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	600 000	600 000
	1 100 000	1 100 000

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de l'organisme.

b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés:

(en dollars)	2006	2005
Débiteurs - Autres ministères et organismes	209 101	141 733
Créditeurs - Autres ministères et organismes	11 077	13 373

Tableau 7 : Réponse aux comités parlementaires et évaluations pour l'exercice 2005–2006

Réponse au Comité permanent de la condition féminine*

Premier rapport – février 2005

Augmentation du financement des organismes oeuvrant pour l'égalité

Réponse du gouvernement – juin 2005

Deuxième rapport – avril 2005

L'analyse comparative entre les sexes : les fondements de la réussite

Réponse du gouvernement – septembre 2005

Troisième rapport – mai 2005

Le financement par le programme de promotion de la femme : ce qu'en pensent les organisations de femmes

Réponse du gouvernement – septembre 2005

* Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a été créé en octobre 2004. Les trois premiers rapports et les réponses correspondantes se trouvent au site Web suivant : cmte.parl.gc.ca/cmte/committeelist.aspx?lang=2&parlises=381&jnt=0&selid=e24_&com=8997

Évaluations internes

L'évaluation interne du *Programme pour l'égalité entre les sexes* a été achevée le 31 mars 2005

Le comité de vérification et d'évaluation de CFC a approuvé le rapport d'évaluation et l'absence de Plan d'action de la direction puisqu'une nouvelle approche en matière d'égalité entre les sexes a été adoptée et utilise les recommandations issues de l'évaluation.

www.cfc-swc.gc.ca/pubs/age/swc/swcreport_2_f.html

L'évaluation interne du *Programme de promotion de la femme* a été achevée en décembre 2005

Le comité de vérification et d'évaluation de CFC a approuvé le rapport d'évaluation et le plan d'action à sa réunion de juillet 2006. Les recommandations et la réponse de la direction se trouvent en 2.2.

www.cfc-swc.gc.ca/funding/wp/index_f.html

Tableau 8 : Politiques sur les voyages

La Directive sur les voyages d'affaires, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor sert de repère pour les Autorisations spéciales de voyager et s'applique aux fonctionnaires, au personnel exonéré et à d'autres personnes voyageant en service commandé.

Un décret a été émis en décembre 1997 pour obliger les organisations autres que les sociétés d'État autorisées à élaborer leurs propres politiques en matière de voyages et d'accueil à se fonder sur la politique du SCT sur les autorisations spéciales de voyager et les frais d'accueil.

Une lettre du secrétaire du Conseil du Trésor précise en outre que les ministères et les organismes dont les politiques sur les voyages diffèrent de celles du SCT doivent publier leurs politiques dans leur RMR et faire état des coûts supplémentaires qui en découlent par rapport aux politiques du SCT sur les voyages.

Conformément à cette exigence, CFC affirme que l'organisme respecte la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités.



Section IV – Autres sujets d'intérêt

L'activité de programme des Services intégrés de CFC repose sur 46 employées et employés qui doivent assurer les mêmes services et satisfaire aux mêmes obligations que les ministères de plus grande taille : les services ministériels, la planification stratégique, la gestion du rendement, l'évaluation et la vérification interne, la traduction, les communications, les finances, l'administration, les ressources humaines, la technologie de l'information, la gestion de l'information, la sécurité, les services Web et les installations. Les ressources des activités de programme sont affectées aux deux autres activités de programme, tel qu'il est indiqué tout au long du document.

Les services intégrés ont soutenu la nouvelle approche de CFC en matière d'égalité entre les sexes et ont endossé la priorité Programme de gestion moderne (PGM), qui constitue une tâche imposante pour n'importe quel organisme fédéral. En 2005–2006, CFC a commencé par revoir sa mission, sa vision et son rôle dans l'appareil de l'administration publique du gouvernement du Canada. Des discussions ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires de tous les secteurs du gouvernement. Les résultats de cet examen ont amené la haute direction à apporter des changements qui auront des répercussions sur la gouvernance interne de CFC, son orientation stratégique, sa nouvelle architecture des activités des programmes (AAP) et ses fonctions. Les changements envisagés à la gouvernance de l'organisme devraient améliorer l'intégration, la cohérence et la synergie de ses responsabilités.

Le programme de gestion moderne comporte une autre responsabilité importante qu'il a fallu mettre en place, à savoir, la vérification et l'évaluation. Le comité de vérification et d'évaluation a été mis sur pied et a reçu les rapports d'évaluation sur le Programme en matière d'égalité entre les sexes et le PPF. L'Initiative Soeurs d'esprit a profité des compétences de ce comité pour préparer le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et le Cadre de vérification axé sur les risques (CGRR-CVAR) qui devaient accompagner la demande présentée au Conseil du Trésor.

Le travail de l'AAP s'est poursuivi en 2005–2006. Dans le but d'aider les directions à se donner des indicateurs de rendement, chacune a été soutenue dans sa tâche, qui consistait à se définir, à se donner une formation et des compétences dans l'art de faire rapport. Des réunions régulières ont eu lieu pour permettre la cueillette de données significatives utiles à l'analyse de fin d'année et au processus décisionnel. Le travail se poursuit et des résultats encourageants sont visibles dans chaque direction.

La nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* obligeait chaque ministère à mettre rapidement en place les nouvelles politiques et lignes directrices. CFC a réussi à respecter les délais impartis : le personnel est maintenant bien formé et une équipe de gestion prépare un avenir tout neuf pour les ressources humaines.

CFC est allé de l'avant dans la mise en oeuvre du plan d'action, en réponse aux résultats du sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux. Le plan d'action a bien défini les étapes que CFC entend suivre pour répondre aux enjeux prioritaires soulignés par le sondage. CFC a entrepris, par exemple, de mettre sur pied un cadre d'apprentissage propre à soutenir les employées et les employés dans leur plan de carrière : davantage d'employées et d'employés se donnent des plans de formation, s'y engagent et tirent profit de la formation linguistique en milieu de travail pour améliorer leurs compétences dans une langue seconde.

En 2005–2006, l'activité de programme des Services intégrés a dépensé 4,2 millions de dollars. Cette somme a été répartie comme suit entre les deux activités de programme de CFC :

Activité de programme	% affecté
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	33%
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	67%

